Business Plan / Plan de développement

La rédaction d’un plan de développement correspond à un travail de fond nécessaire à la mise en place d’un projet d’entreprise. Ce travail conséquent permet à l’entrepreneur de se poser un ensemble de questions sur tous les aspects de la création et du développement de son projet, et d’y apporter des éléments de réponse.

Le plan détaillé ci-dessous correspond à un modèle général qui doit bien évidement être adapté par l’entrepreneur à son projet. Celui-ci peut donc, à sa convenance, développer ou réduire certaines des parties, la longueur moyenne d’un plan de développement étant de 20 à 50 pages.

A la lecture de ce document, l’investisseur potentiel devra avoir le sentiment que l’entrepreneur présente un projet cohérent et solide.

<http://www.afic.asso.fr/fr/menu-droite/entrepreneurs/le-business-plan.html>